

Qu'est-ce que le financement par crédit participatif?

Le crédit participatif est un type de financement participatif qui permet de mettre en relation des personnes souhaitant prêter leur argent à des entrepreneurs ayant un besoin de financement. La somme totale collectée auprès des prêteurs va permettre à l'entreprise emprunteuse de se financer. C'est une façon de recueillir de l'argent à l'aide de la contribution de la population et des entreprises.

1. Promotion de la plate-forme

La direction de Moja est le seul responsable des promotions de la plateforme. Toutes les promotions (media sociaux, télévision nationale, radio nationale, etc...) sont de la responsabilité de la plate-forme et aux frais de celle-ci. Les promotions ont pour unique but d'amener les porteurs de projets et prêteurs à s'inscrire sur notre plate-forme. Lorsqu'un membre s'inscrit sur la plate-forme, cela lui donne le double statut de promoteur et prêteur.

2. Frais d'inscription

Lorsqu'un membre s'inscrit sur la plate-forme, cela lui donne le double statut de promoteur et prêteur. L'inscription est totalement gratuite et ne nécessite aucun frais ni de la part de Moja, ni de la part du souscripteur.

3. Garanties liées à l'inscription

L'inscription ne garantit aucunement un financement de la part de Moja encore moins de celui des prêteurs.

4. Projets

Il existe deux (02) types de projets sur la plate-forme moja. Les projets à financement et les projets à participations.

a. *Les projets à financement : Ce sont des projets pour lesquels les promoteurs ont besoin de financement de la part des prêteurs pour l'exécution*

b. *Les projets à participation : ce sont des projets pour lesquels les promoteurs souhaitent vendre des parts de leurs entreprises à ceux qui le souhaitent.*

Dans ce dernier cas, moja n'est aucunement responsable de tout ce qui pourrait subvenir (perte, faillite, vole, décès, etc...). Les acheteurs s'engagent à se trouver eux-mêmes les services de personnes compétentes pour les accompagner dans cette tâche.

5. Soumission des projets

Lorsqu'un promoteur dispose d'un projet, il envoie une copie du résumé de son projet selon un canevas établi (disponible sur la plate-forme) au service à la cliente de Moja. Celui-ci prend contact avec le promoteur après réception du résumé pour bien comprendre son besoin mais aussi pour confirmer ses informations personnelles. Le projet est alors mis à la disposition de l'équipe de sélection qui décide de sa recevabilité.

Comment soumettre un projet au financement ?

Envoyez simplement une copie du résumé de son projet selon un canevas établi (disponible sur la plate-forme) au service à la cliente de Moja, l'adresse courriel infos@mojafinances.ca
Indiquer clairement dans votre courriel le mode de communication par lequel vous souhaitez être contacté.

6. Critères de sélection d'un projet Moja

Les projets sont sélectionnés selon les critères ci-dessous :

- Être de nationalité ivoirienne;
- Être âgé de 18 au moins;
- Résider en Côte d'Ivoire;
- Avoir un projet à potentiel de création de richesses et d'emplois;
- Avoir une qualification ou une expérience dans le domaine ou être prêt à embaucher des personnes qualifiées dans ce domaine;
- Être propriétaire ou être avalisé par une entreprise légalement constituée ;

7. Affichage du projet

Lorsque le projet est retenu, le service à la cliente de Moja contacte le promoteur pour organiser la création de media support (images et vidéo). Les media sont à 100% à la charge du promoteur.

8. Frais d'affichage du projet

Aucune somme n'est exigée pour l'affichage d'un projet. Cependant le promoteur a libre choix de faire un don à Moja sur la plate-forme de celle-ci pour son service et l'encourager à œuvrer pour la promotion de l'entrepreneuriat.

9. Campagne de financement

- Campagne à objectif flexible : pour les campagnes à objectifs flexibles, le montant total collecté doit atteindre au moins 75% des besoins du promoteur avant de lui être reversé.
- Campagne à objectif fixe : pour les campagnes à objectif fixe, il faut obligatoirement collecter 100% du besoin du promoteur avant que l'argent ne lui soit reversé.

Dans les deux cas, une campagne additionnelle pourrait être organisée pour tenter d'atteindre les objectifs. Si toutefois les objectifs ne sont pas atteints au terme de la campagne additionnelle, les montants collectés sont remboursés aux prêteurs après déductions des frais bancaires s'il y a.

Quels sont les enjeux et bénéfices pour les prêteurs

Pour un prêteur, le prêt participatif présente un risque modéré. En plus de créer un compte gratuitement sur notre plate-forme, il participe de manière directe à la réussite d'un projet et au développement d'une région. Même si le taux d'intérêt de son prêt est très bas, il contribue à donner vie au rêve d'un confrère. En effet, en tant que prêteurs, vous ne payez aucun frais pour créer un compte ou encore prêter à un projet de votre choix.

Quels types de projets sont acceptés?

Tous les types de projets peuvent être acceptés sur Moja dès lors qu'ils laissent une empreinte sociale, économique ou culturelle dans les régions où ces projets sont réalisés. Consultez la FAQ pour tous les détails.

Qui peut lancer un projet sur Moja?

Les projets peuvent être portés par tout type d'organisation légalement constituée (coopérative, entreprise à but lucratif, organisme à but non lucratif, organisme de bienfaisance enregistré, institution) ou par un travailleur autonome.

Quelles sont les façons de contribuer à un projet?

Les contributeurs peuvent participer au succès d'un projet en prêtant de l'argent au promoteur, en proposant leur expertise professionnelle ou encore en en donnant ou en prêtant de l'équipement ou du matériel. Les propositions d'expertises professionnelles sont faites via la section "Ressources externes" et les dons et prêts d'équipement et de matériel ne sont pas couverts par Moja.

Pourquoi choisir le financement participatif pour son projet?

Il y a plusieurs bonnes raisons de choisir le financement participatif comme solution pour activer vos idées ou vos projets. Le financement participatif permet entre autres de :

- Mobiliser sa collectivité autour de son projet;
- Financer ponctuellement un projet précis;
- Développer des compétences entrepreneuriales;
- Confirmer la pertinence du projet;
- Joindre un nouveau public;
- Faire connaître son projet;

Pourquoi faire appel à Moja?

En faisant appel à notre plate-forme,

- Votre demande de financement s'effectue directement en ligne
- Le dépôt de votre demande de financement ne prendra pas plus de 24 heures. Si le montant souhaité n'est pas atteint dans le délais impartis, une campagne additionnelle sera organisée pour compléter le montant.
- La collecte de fonds s'effectue généralement entre quelques minutes et 60 jours (à l'exception des projets financés par la souscription de participations dont la durée de la collecte pourra être sensiblement plus longue en fonction du contexte de l'opération)
- Vous bénéficiez de la seule ressource de financement qui vous fait confiance quand les banques et les microfinances vous rendent le financement complexe.
- Vous bénéficiez de la seule ressource de financement qui peut potentiellement faire financer votre projet en quelques jours grâce à la médiatisation de votre campagne
- Il n'y a pas de frais cachés, et vous ne payez nos services qu'une fois votre financement obtenu
- Nous offrons la même tarification que les leaders du secteur et des taux de prêts plus bas que les banques.
- Nous mettons l'emphase sur l'accès au financement pour tous, grâce à la dématérialisation de nos process de souscription
- Nous vous offrons également un véritable accompagnement dans votre démarche de financement participatif :
 - lors de la mise en place de votre campagne;
 - après l'obtention de votre financement;
 - nous prenons en charge vos démarches administratives comme le remboursement des investisseurs, la déclaration de la fiscalité sur les intérêts versés aux investisseurs.

10. Financement du projet

a. *Décaissements*

Le décaissement se fait par tranches (soit par virement bancaire dans un compte fourni par le promoteur, soit par chèque libellé au nom de celui-ci), selon le calendrier d'exécution fourni par le promoteur du projet. Le promoteur ne revoit pas la totalité du montant de la campagne. Seul le montant déduit de 10% lui sera versé selon les modalités ci-dessus.

b. *Frais de services de Moja*

Une déduction de 10% est faite sur le montant total collecté, ladite déduction représente les frais de service de la plate-forme Moja.

11. Remboursement des prêts

Comment s'effectuent les remboursements ?

a. *Délais de remboursement*

Les prêts sont remboursés selon les délais contenus dans ce tableau ci-bas

Numéro	Montant	Délais
1	0 F CFA -5 000 000 F CFA	12 mois
2	5 000 001 F CFA – 10 000 000 F CFA	24 mois

b. Taux de remboursement

Le taux de remboursement est fonction du taux en vigueur dans les institutions financières.

c. Mode de remboursement

Le montant mensuel est versé dans le compte bancaire la plate-forme qui se charge de créditer les comptes des prêteurs. Les frais financiers s'il y a sont à la charge du prêteur.

d. Garanties de remboursement

Pour garantir le remboursement aux prêteur, le promoteur signe lors de son emprunt,

- Un contrat d'assurance vie, invalidité et catastrophe naturelle ;
- Un contrat d'assurance feu, vole et vandalisme ;
- Une garantie matérielle (biens mobiliers et immobiliers) de valeur égale ou supérieure au montant du prêt ;
- Un aval selon le domaine et l'expérience du porteur de projet

Est-ce que les prêts et les parts peuvent faire l'objet d'un remboursement ou d'une cession ?

Non, les prêts ne peuvent faire l'objet d'une cession et les participations ne peuvent pas faire l'objet d'un remboursement cependant, en cas de décès d'un prêteur les ayants droit peuvent continuer à percevoir les remboursements de documents légaux. Les participations peuvent être cédées bien que cela ne soit pas de notre ressort. Cela se passe directement entre l'investisseur et le porteur de projet.

Est-il possible de rembourser de manière anticipée ?

Oui, le promoteur qui reçoit un prêt pour financer son projet peut le rembourser de manière anticipée et par principe, le remboursement anticipé est effectué sans indemnité.

Comment sont calculées les mensualités de remboursement des prêts?

Les prêts : Le remboursement se fait par échéances constantes. Cela signifie que les échéances payées chaque mois sont inchangées pendant toute la durée du remboursement. Le taux d'intérêt est annuel.

*Échéance constante = Montant de l'emprunt * [taux d'intérêt période (1) / 1-(1+taux d'intérêt période)]*

Que se passe-t-il en cas de difficultés de paiement ?

S'il s'avère que l'emprunteur est en retard de paiement, la plateforme se charge de le prévenir immédiatement pour régulariser le retard. Si ce retard dépasse de 15 jours la date d'exigibilité prévue au contrat, les prêteurs sont également prévenus. En effet, au-delà de 15 jours de retard, l'emprunteur est tenu de payer automatiquement des intérêts de retard (1%) qui viennent majorer le taux de financement.

La plateforme réagit dès les premiers signes de retard en prenant contact avec l'emprunteur pour lui notifier son retard et lui envoyer une mise en demeure si le retard de paiement atteint 15 jours. Au-delà de 30 jours de retard, le contrat pourra être déclaré immédiatement exigible par la plateforme expressément mandatée par les investisseurs à cette fin, entraînant automatiquement le remboursement immédiat du capital restant dû augmenté des intérêts en cours et de toute somme exigible (intérêts de retard et éventuels frais de recouvrement). Par ailleurs, la plateforme jugera la pertinence du recours à leur prestataire de recouvrement externe.

Le promoteur a-t-il accès à la liste des prêteurs?

Non, le promoteur n'aces pas accès aux donnes des prêteurs. La plate-forme demeure le seul intermédiaire entre les deux parties.

Mon projet figure-t-il obligatoirement sur votre plateforme ?

Oui, le projet est toujours présenté sur notre plateforme. Toutefois, la plateforme peut partager le lien vers le projet sur d'autres media aux fins de promotions.

Quelles sont les informations communiquées aux prêteurs ?

Pour chaque projet mis en ligne, il y a trois niveaux de visibilité. L'affichage du contenu des projets proposés sera progressif en fonction du niveau de l'utilisateur.

- Les utilisateurs de la plateforme ne possédant pas de compte verront une version allégée du contenu des projets. L'utilisateur pourra accéder à la description des projets (à l'exception des données financières et les contacts des promoteurs).
- Les utilisateurs de la plateforme qui sont inscrits, donc possèdent un compte, verront l'intégralité du contenu des projets ainsi que les contacts des promoteurs.